

mais la réciproque n'est pas toujours vraie... »
— Beaucoup les ont, hélas ! qui ne s'en vantent pas.

— Z... qui a vu mon dossier au ministère, me dit :

— Quand vous aurez fait tout pour les mériter, vous n'aurez pas encore fait la moitié de ce qu'il faut faire.

— F... les doit à sa femme et en remercie son député.

Il n'a garde de lui dire :

— Vous me décidez trop !

— Chose me dit que je les aurai un jour. Machin me dit que je ne les aurai jamais. Je ne crois ni l'un ni l'autre.

Elles se passent bien de moi, pourquoi ne leur rendrais-je pas la pareille ?

— Comme je les mépriserais... quand je les aurai.

— C'est comme les femmes, on les désire à tout âge...

— Le ruban violet, c'est le clair de lune du ruban rouge.

— A... les a parce qu'il les mérite
B... les mérite parce qu'il les a.

— L'Université est une bureaucratie tempérée par les palmes académiques.

— Les demander quand on les mérite, c'est aspirer à descendre.

— Dès qu'on les a, on ne les mérite plus.

— ?

— Parfaitement. Si j'achète vingt sous une aune de boudin, j'ai du boudin, mais je n'ai plus mes vingt sous.

— Quand tous les Français les auront, excepté moi — ce qui ne saurait tarder — c'est moi qui serai décoré.

— Quand je les aurai, je regretterai le moment où je les espérais, comme un mari regrette sa fiancée...

— Percer sa boutonnière, et attendre.

— L'estime de ses amis ne se porte pas à la boutonnière.

Les éperons invisibles sont ceux qui sonnent le mieux.

— (Je crois avoir lu ça quelque part).

— Si on ne les donnait qu'à ceux qui les méritent, tout le monde les aurait.

— Comment ! vous refusez les palmes ! Mon ami, vous avez la folie des grandeurs...

— Il est plus facile d'avoir des rubans que des amis.

— Lequel est le plus difficile :

L'art de s'en passer ou l'art de les porter ?

— Les avoir, c'est le devoir.

— Qui les estime en est indigne.

Qui les dédaigne, ne les mérite pas.

— Je ne dédaigne, ni ne daigne.

— Vous les trouvez trop vertes, sans doute ?

— Non, c'est moi qui suis trop mûr.

— Elles parent certains qui les déparent.

— T... me plaint de ne les avoir pas ; il m'envierait de les avoir.

— Les désirer, quelle vanité !

Les dédaigner, quel orgueil !

— Les palmes, c'est le pourboire des professeurs.

— Merci ! Je n'ai pas soif...

— Certaines sympathies consolent de certaines disgrâces.

— Certaines condoléances sont plus précieuses que certaines félicitations.

— Il y a une minute dans la vie où cela fait plaisir.

Cette minute passée... peuh !

— La rosette, c'est l'extrême-onction.

— Il y a un âge où l'on n'y tient pas encore, et un âge où l'on n'y tient plus.

— Quand je les aurai...

Je me garderai bien de les montrer aux gens !

— Ce n'est pas tout de ne les avoir pas, il faut encore être modeste.

— Dieu ! que ne suis-je assis à l'ombre des palmiers !

— Victor Hugo ne les avait pas non plus.

— Je serai l'homme aux rubans verts, puisque je ne puis pas être l'homme au ruban violet.

Jean d'ESCOUBÈS.

PROPOS D'UN PARISIEN

De M. Harduin, du *Matin* :

Il s'est fait récemment tant de bruit dans Landerneau, à propos de l'application de la loi sur les congrégations, que je croyais naïvement qu'il n'existait plus là-bas d'établissements congréganistes, que tous étaient fermés et les sœurs expulsées.

Grâce à Dieu, me voilà tout à fait rassuré, maintenant que j'ai lu une étude de M. Austin de Croze sur les « Congrégations en Bretagne » étude qui vient de paraître dans la *Revue Blanche*.

Tout d'abord, il faut savoir que, sous l'Empire, en 1861, on ne comptait en Bretagne que 858 établissements congréganistes.

La République est venue. Ce régime, on le sait, est l'ennemi de la religion catholique et de ses ministres. Il passe son temps à les persécuter et à vouloir leur mort.

C'est pourquoi le nombre des établissements congréganistes, il y a deux mois, s'élevait à 4,945, soit une augmentation de 4,087 établissements !

Cela donne tout de suite une idée de la rigueur déployée par la République.

Mais Combes le Cruel a surgi. Cet homme que l'Histoire flétrira a voulu appliquer une loi récemment votée et il l'a fait avec une férocité inouïe. — On en aura une idée quand on saura que, sur 4,945 établissements, il en a fermé 55, et encore parce qu'il ne pouvait faire autrement, ceux-ci n'étant pas en règle avec la loi.

Donc, il en reste encore 4,890. Remercions le Seigneur ! D'autant plus que les congrégations auxquelles appartiennent ces établissements possèdent un patrimoine foncier qui comprend 4,621 hectares de terrain bâtis ou non bâtis. Il y a aussi la fortune mobilière ; mais, naturellement, le chiffre en est inconnu.

L'Affaire du colonel de Saint-Rémy

Le Jugement

A l'unanimité, le colonel de Saint-Rémy n'est pas reconnu coupable du délit de refus d'obéissance par 6 voix contre 0.

Il est déclaré coupable d'avoir refusé d'obtempérer à une réquisition du préfet du Morbihan : il est conséquemment condamné à vingt-quatre heures de prison par 3 voix contre 4 sur 7 (minorité de faveur).

Quatre voix ont demandé une peine plus forte.

Le jugement compte à partir du 9 août. En conséquence, le colonel St-Rémy est mis en liberté immédiate.

Il est regrettable que lorsqu'il s'agit d'un pauvre petit pioupiau les tribunaux militaires ne soient pas aussi... indulgents !!!

Nous verrons la différence lorsqu'on jugera le réserviste qui a refusé de saluer le drapeau : crime atroce entre tous !

L'AFFAIRE HUBERT

LA PISTE DE DAURIGNAC

UN COCHER RETROUVÉ

M. Lemercier, juge d'instruction, qui est chargé, en l'absence de son collègue Leydet, de suivre l'instruction de l'affaire Humbert-Daurignac, avait recueilli certains témoignages lui donnant à penser que Romain Daurignac s'était séparé, le jour de la fuite, de sa sœur, de Frédéric Humbert, de sa femme et de leur fille, pour filer, de son côté, avec une maîtresse. M. Lemercier s'efforça de retrouver le cocher qui avait conduit Romain Daurignac et, dans ce but, il a envoyé aux directeurs de compagnies et loueurs de voitures une circulaire qui a eu pour résultat de faire retrouver le cocher recherché. Il s'est rendu chez M. Hamard, chef de la sûreté, et lui a donné des détails précis qui permettent de croire que c'est bien lui qui porta, au jour dit, Romain Daurignac et son amie.

Voilà donc un cocher retrouvé. C'est toujours ça ! Mais reste à pincer maintenant les Humbert ! Où sont-ils ? Où courent-ils ? Cruelle énigme !

INFORMATIONS

Réduction d'effectifs

On dit que, dans un but d'économie, M. Pelletan va prendre certaines mesures qui produiront une vive émotion dans la marine. Les effectifs de l'escadre de la Méditerranée seront réduits dans les mêmes proportions que ceux de l'escadre du Nord. L'ordre sera donné de ne plus laisser les navires quitter leurs ports pour effectuer au large des tirs ou manœuvres. Ainsi fractionnés, ces genres d'exercices coûtent cher. Ils seront fait collectivement à des époques déterminées. On prépare diverses mesures pour limiter les dépenses entraînées par les effectifs et l'entretien de notre flotte de guerre en Extrême-Orient.

On parle également de la mise prématurée à la réserve de quelques unités de notre escadre de la Méditerranée. Les effectifs seront réduits au strict nécessaire. On supprimera 150 hommes environ par cuirassé. On suppri-

mera tout ce qui pourra entraîner une dépense en charbon et en effectif.

Le désastre de la Martinique

On télégraphie de Basse-Terre (Guadeloupe).

Suivant des comptes-rendus officiels, l'éruption du 30 a été la plus violente de toutes celles qui se sont produites jusqu'ici, la zone comprise entre la rivière Capote, la vallée de Champflore et les fonds de Marie-Reine ont été dévastés et toute la végétation des collines entourant Basse-Pointe a été incendiée.

On télégraphie de Kingston (Jamaïque) à la date du 31, qu'une série de détonations violentes se sont produites dans la nuit du 30 à la soufrière. Il n'y a eu aucun dégât.

L'agence Havas, de son côté, a reçu le télégramme ci-après daté de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 3 septembre :

La mer s'est avancée de 40 pieds à Fort-de-France.

Les scènes de désolation et de panique, qui avaient suivi la première éruption, se sont renouvelées.

La chaleur qui règne à la Martinique est d'une intensité insupportable.

ÉTENDUE DU DÉSASTRE

Un câblogramme du gouverneur de la Guadeloupe est parvenu jeudi matin au ministère des colonies concernant l'étendue du désastre causé par l'éruption du 30 août.

D'après ces renseignements, le Morne-Rouge et une grande partie d'Ajoupa-Bouillon sont détruits. La zone dévastée est limitée par la rivière Capote jusqu'à la vallée de Champflore et les fonds Marie-Reine.

Les deux vallées n'ont pas été atteintes, mais le Morne-Capote a été très éprouvé. Les flammes ont contourné le Morne-Parnasse et se sont arrêtées à l'habitation Saint-James. Les hauteurs de Basse-Pointe sont brûlées également.

Une comète

L'observatoire de Paris vient de recevoir une nouvelle fort intéressante, surtout cette année où les comètes sont rares. Un de ces astres vient d'être découvert à l'observatoire Locks de Californie, par l'astronome Perine à qui l'on doit cinq ou six observations de ce genre. Le nouvel astre est invisible à l'œil nu, mais il possède une queue bien formée. Comme il se trouve dans la constellation de Persée à une assez grande distance du soleil, on peut espérer qu'il grossira beaucoup, mais il faut attendre d'autres observations pour déterminer sa trajectoire et être fixé sur ce point qui est d'une grande importance. Il est éloigné de 55° du pôle et son mouvement apparent est dirigé vers le Nord-Ouest.

CHRONIQUE LOCALE

AU CONSEIL GÉNÉRAL

Un accident survenu à la composition ne nous permet pas d'insérer aujourd'hui la suite de notre étude sur les travaux du Conseil général.

Ce sera pour le prochain numéro.

Union littéraire et artistique

Nous recevons la communication suivante :

La société « l'Union littéraire et artistique » prépare de grandes fêtes qui auront lieu les 4 et 5 octobre au théâtre et sur les Allées Fénélon. Nous ne pouvons encore fournir les détails complets sur le programme, mais nous avons recueilli quelques renseignements que nous nous empressons de publier.

Le samedi, 4 octobre, aura lieu une représentation de gala, au théâtre. Prendront part à cette soirée : M^{lle} Péguillan, 1^{er} prix du conservatoire ; M^{lle} Gardenal, du théâtre de l'Odéon ; MM. Paul Lacoste (déclamation) et Clément Combarieu (musique), lauréats du Conservatoire. Inutile d'ajouter que nous aurons le plaisir de revoir les plus sympathiques artistes de la société au premier rang desquels nous pouvons citer M. Pélassié.

Le lendemain, dimanche, concert sur les Allées Fénélon, entrée absolument gratuite. Le soir, fête populaire avec retraite aux flambeaux, bal, illumination, etc... D'autre part, une magnifique tombola est organisée au bénéfice des pauvres.

Nous donnerons prochainement d'autres détails.

Orphéon de Cahors

Programme des morceaux qui seront

chantés le dimanche 7 septembre 1902 sur les allées Fénélon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

La Grande Forêt (chœur). Sigurd par M. Lablanche	Ritz Reyer Strauss
Aimer, Chanter et Boire (chœur)	
Grand Duo de Lucie de Lammermoor par MM. Dellard et Rollès	Donizetti Strauss
Le Beau Danube Bleu (chœur)	

La peine de mort

L'« Union socialiste révolutionnaire » de Cahors a, dans sa dernière réunion, voté une motion demandant aux députés socialistes le dépôt d'un projet de loi tendant à l'abrogation de la peine de mort.

Bal de la Jeunesse

La jeunesse cadurcienne est priée de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 6 septembre à 8 h. 1/2 dans une des salles de la mairie.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux de la commission.

Adhésion des présidentes et présidents d'honneur.

Questions importantes.

Bal des Jardiniers

Prière à Messieurs les jardiniers de vouloir bien se rendre à une réunion qui aura lieu ce soir samedi, à 8 heures, au café de la Comédie, à l'occasion de l'organisation du bal du 13 courant.

Un groupe de Jardiniers.

Prestation de Serment

Au début de l'audience du tribunal correctionnel de Cahors de jeudi, M. Pons Jean Louis Casimir garde-pêche à Saint-Martin a prêté le serment d'usage.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois d'août dernier.

Naissances : 9 ; filles 7, garçons 2 ; mariages, 5 ; décès, 18.

Les décès se répartissent de la manière suivante :

4 de moins de 1 an, 2 de 1 à 19 ans, 6 de 20 à 39 ans ; 1 de 40 à 59 ans, 6 de 60 et au-dessus.

Les causes de ces décès sont : Tuberculose des poumons, 3 ; méningite simple, 1 ; congestion, 2 ; maladies organiques du cœur, 3 ; bronchite chronique, 1 ; affection de l'estomac, 1 ; diarrhée, 2 ; néphrite, 1 ; morts violentes, 2 ; autres maladies, 2.

Cour d'Assises

Voici la liste des jurés appelés à siéger à la session du troisième trimestre des assises, qui s'ouvriront à Cahors le lundi 22 septembre 1902, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Laboulbène, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fienzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors :

Jurés titulaires :

MM.

Charles Vernéjous, maire à Cornac.
Alexandre Laquière, propriétaire à Vayrac.
Ambroise Soulié, propriétaire à Gindou.
François Labanhié, maire de Cras.
Joseph Rayssac, propriétaire à Lunan.
Pierre Bruel, propriétaire à Cardaillac.
Alphonse Marty, propriétaire à Montfaucon.
Louis Filhol, propriétaire à Duravel.
Pierre Vigne, propriétaire à St-Denis-Catus.
Jules Astruc, vétérinaire à Cajarc.
Jean-Louis Constant, propriét. à Beaugard.
René Billières, avoué à Cahors.
Dominique Gasquet, maire de Gorses.
J.-P. Talayssat, propriétaire à Luzéjous.
Marial Deruppe, propriétaire à Luzéjous.
J.-L. Salgues, expert géomètre à Soullomès.
M.-V.-E. Doumerc, pharm. à Labastide-Murat.
Maurice Constant-Vic, propriétaire à Calviac.
Antoine Orliac, agent d'affaires à Gourdon.
Henri Couderc, notaire et maire de Cenevières.
Antoine Faurel, propriétaire à Lanzac.
Etienne Mamoul, maire à Girac.
Jean Delcaillau, propriétaire à Touzac.
Louis Contou, propriétaire à Saint-Germain.
Paul Vital, maire de Puybrun.
Isidore Dournes, propriétaire à Capdenac.
J.-Louis Vayle, maire de Gintrac.
Pierre Delmon, adjoint à Cressensac.
Guillaume Vernhet, entrepreneur à Issendolus.
Paul Souladé, notaire à Gramat.
Séverin Lafougal, prop. à St-Michel-Loubéjou.
Jean Vilhès, maire de Cambes.
A. Lanoir, ancien officier de cav. à Luzéjous.
Julien Cayrel, adjoint à Lissac.
Antoine Denugues, avocat à Puy-l'Evêque.

Jurés supplémentaires :

Joseph Marqués, avocat à Cahors.
Charles Iches, contrôleur principal à Cahors.
Hippolyte Gardes, garde-mines à Cahors.
François Imbert, chef de division à Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du jeudi 4 septembre.

Affaires jugées : Mathieu Galès, âgé de 57 ans, sans domicile fixe, né à Labastide-du-Haut Mont, canton de Latronquière, dont le casier judiciaire est orné de trente-cinq condamnations, prévenu du double délit de mendicité et d'outrages aux agents, est condamné à un mois de prison.

— Paul Cauffin, âgé de 30 ans, propriétaire à Cremps surpris en action de chasse en temps prohibé, est condamné à 50 francs d'amende, à la remise du fusil ou 50 francs pour en tenir lieu.

— Antoine Bons, 42 ans, propriétaire à Cahors ; Jean Cambeau, 31 ans, laitier à Cahors, et Henri Doumerc, 21 ans, terrassier à Cahors, qui ont pêché dans la rivière du Lot pendant la nuit, sont condamnés à 20 fr. d'amende chacun.

Grand café de la Promenade

Demain dimanche, à l'issu du concert de l'Orphéon à 9 h. 1/2, grand concert avec le concours de M. Philippe Gaubert de l'Opéra, 1^{er} prix du Conservatoire de Paris.

- 1 Eux et nous, O. R. Trave
- 2 Carmen (°) Solo de flûte de M. Gaubert.
- 3 Trio pour flûte, violon, piano H. Rabaud
- 4 Rose d'Avril P. Roudini
- 5 Le petit Duc Tavau
- 6 Pastorale, Solo de flûte de M. Gaubert.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 6 Septembre 1902

Naissances

Lagarde Bernard-René-Roger, rue du Bousquet, 10.

Cornille, Jeanne, rue St-Maurice, 11

Mariage

Boudet, Pierre-Mathieux, charpentier et Delpérier, Catherine, robeuse.

Décès

Derrupé Fanny-Antoinette institutrice, 22 ans, célibataire, Boulevard Gambetta, 49.

Montagné, Fannie célibataire, 72 ans, rue de la Liberté, 4.

Claret, Augustin, cultivateur, 81 ans, rue St-Georges, 17.

PROFESSEUR DE MUSIQUE

M^{me} DELCROS, Elève et Lauréat du Conservatoire de Toulouse, prévient les familles qu'elle donnera des leçons particulières et ouvrira des Cours de Solfège, de Piano et de Chant, à la rentrée des classes, 9, rue Fénelon à Cahors.

Arrondissement de Cahors

SABADEL-LAUZES. — Nous lisons dans l'Église Libre, page 270, n° 34.

« Il se trouve dans le Lot, un singulier village : c'est Sabadel, où le pasteur de Lamothe-Fénelon a été appelé, chose inouïe, par le parti clérical indigné contre le curé de la paroisse. Il se rend à l'invitation et trouve, à la station de Vers, l'adjoint qui l'attend avec sa voiture. Le soir, après son arrivée, il a un auditoire de 80 personnes, qui s'est élevé plus tard à 100, 130, 150, hommes et femmes, presque tous debout, ne pouvant pas toujours franchir le seuil.

« Le maire, vieillard très considéré, très conservateur, est là avec sa famille, ces gens, presque tous, ignorent absolument ce que nous sommes et sont très étonnés d'entendre les prières, l'Évangile, le nom de Jésus-Christ, la croix, la Rédemption. Le culte, devenu régulier, a réuni, du 31 janvier au 15 avril, de 80 à 85 auditeurs en moyenne. Depuis, l'œuvre a fléchi mais elle n'a pas cessé. » Ainsi, c'est entendu, l'adjoint (lisez M. Massip) et le maire (lisez M. Bastide) ont été les instigateurs du mouvement protestant à Sabadel. Ce sont eux qui ont appelé et reçu MM. les pasteurs.

C'est ce que nous avons toujours affirmé, en dépit des dénégations intéressées.

Nous le répétons pour la N^{me} fois, nous n'aurions jamais songé à reprocher à MM. Massip et Bastide leur conversion au protestantisme, religion de libre examen, si, ainsi que leur conduite le prouve, ils n'avaient voulu organiser une fumisterie de plus.

On voit aujourd'hui, à Sabadel, comment MM. Massip et Bastide ont planté là de braves gens qui avaient en eux une confiance aveugle.

Est-ce parce que leur indignation, contre le vieux curé était tombée? En ce cas là où était leur sincérité quand ils écrivaient au pasteur de Lamothe-Fénelon des lettres respirant le dégoût le plus complet pour la religion catholique.

Ont-ils voulu seulement faire servir la religion à l'assouvissement de rancunes personnelles et à leur œuvre de domination locale? — Ce serait montrer qu'on a bien peu de respect pour les sentiments religieux de ses compatriotes et qu'on professe pour eux le plus parfait mépris.

Nous savons bien que « tout mauvais cas est niable » ; mais MM. Massip et Bastide ont beau affirmer que les ministres protestants sont venus d'eux-mêmes, l'article ci-dessus cité prouve le contraire et plus encore les lettres que M. Massip peut avoir écrites.

X....

TOUR DE-FAURE. — La fête que la nouvelle municipalité du Tour-de-Faure organisée à l'occasion de la création de la nouvelle commune, a été fixée au dimanche 28 septembre.

M. Costès sénateur a bien voulu en accepter la présidence et MM. Pauliac, Cocula et Rey ont promis d'y assister. De son côté la municipalité ne néglige rien pour donner le plus grand éclat à cette réunion qui sera une superbe manifestation républicaine.

PUY-L'EVÈQUE. — Foire. — Les bœufs se vendent aux cours des autres foires.

Les moutons gras environ 70 cent. le kilo. Autres de 10 à 25 fr. l'un.

Porcs de 15 à 45 fr. l'un selon force et qualité.

Volaille de 60 à 70 cent. la livre.

Lapins, de 1 fr. 50 à 2 fr. 75 la paire.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Pigeons de 1 fr. à 1 fr. 80 la paire.

Œufs, 65 cent. la douzaine.

Blé, de 14 à 15 fr. les 4/5.

GRÉZELS. — Foire. — Foire de bœufs presque exclusivement. Ils se vendaient aux cours ordinaires.

Les bœufs se vendent à de bons prix. Les œufs de 70 à 75 cent. la douzaine.

Les melons de 50 à 75 cent. l'un.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — Accident. — Un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences est arrivé jeudi matin, vers onze heures, sur le quai Legendre, promenade la plus fréquentée de la ville. M. X..., propriétaire à Feycelles, se rendait en voiture à la foire de Capdenac, lorsque, en face le café Central, le cheval, qui marchait à une allure désordonnée, a renversé les deux petites filles de M. Lalo, cordonnier, âgées de trois et neuf ans, qui se trouvaient à ce moment sur la route.

L'aînée n'a pas eu beaucoup de mal, mais la plus jeune a reçu de graves contusions, une roue de la voiture lui ayant passé sur le corps. Relevées dans un triste état et transportées à leur domicile, M. le docteur Brugel, appelé de suite, leur a donné les soins nécessaires. L'état de la fillette inspire des inquiétudes, car on craint des lésions internes. Procès-verbal a été dressé. Encore une fois, nous ne saurions trop recommander aux conducteurs de véhicules de se montrer prudents dans l'intérieur de la ville.

SAINT-CÉRÉ. — Arrestation. — Sur un mandat d'arrêt décerné par le parquet d'Aurillac, la gendarmerie de Saint-Céré a procédé à l'arrestation du jeune Georges Malvy, âgé de 14 ans, domestique, inculpé de vol d'une montre.

Ce dernier a été transféré, à Aurillac, où l'instruction de cette affaire se poursuit.

LARNAGOL. — Incendie. — Un incendie dont les causes paraissent dues à l'imprudence de quelques enfants, a eu lieu à Larnagol. Une grange appartenant à M. Mouly, autergiste, et située au milieu de la commune, a été en partie brûlée ainsi qu'une partie de la paille qu'elle contenait. Grâce à la promptitude et au dévouement des habitants, le feu a été rapidement éteint.

La dite grange était assurée, ainsi que son contenu.

CAPDENAC LE-HAUT — Vie'ent incendié.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, un violent incendie a entièrement détruit deux maisons et une grange contiguë, situées sur la place de l'Église. Malgré les prompts secours, tout a été la proie des flammes. L'une de ces maisons appartenait à M. Rouchon, tailleur d'habits à Cransac, l'autre à M. Lacombrade, et la grange à la famille Tarel. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

BAGNAC — Foire du 3 septembre.

Favorisée par un temps magnifique, la foire a été très importante. Transactions nombreuses sur les bœufs d'attelage, qui se vendaient de 700 à 900 fr. la paire ; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal ; veaux et moutons, de 75 à 90 cent. le kilo. Les porcelets étaient très recherchés, de 20 à 35 fr. pièce

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Gendarmerie. — M. Hébrard, brigadier de gendarmerie à Lavardac (Lot-et-Garonne), est nommé maréchal des logis à Souillac.

GRAMAT — Chevaux égarés. — Dimanche matin M. G..., propriétaire à Nougayrie, trouva dans une de ses granges une jument et un poulain âgé de six mois environ.

Ces deux animaux n'ayant pas été réclamés, M. G..., en a fait la déclaration à la mairie de Gramat.

BÉTAILLE. — Vol important. — Ces jours derniers et pendant que le nommé Frédéric Cosse, cultivateur à Bétaille, était allé travailler dans les champs, des malfaiteurs se sont introduits dans son domicile et ont dérobé la somme de 400 francs en espèces, enfermée dans une armoire.

Les auteurs de ce vol sont inconnus. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Vayrac.

LABASTIDE-MURAT. — Marché. — Mercerie à la halle :

Blé vieux, de 15 à 15,50 ; blé nouveau de 13 à 13,50 ; luzerne, de 6 à 6,25 ; vesces, de 14 à 14,50 ; fèves de 12,50 à 12,75 ; avoine, de 5,50 à 6 ; pommes de terre, de 4,75 à 5 le tout l'hectolitre.

Poulets, 0,75 la livre ; œufs, 0,70 la douzaine.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs gras, environ 32 fr. les 50 kilos.

Cours ordinaire sur les attelages.

Bœufs de 400 à 550 la paire.

Veaux de 85 à 90 cent. le kilo.

Porcs gras de 45 à 47 fr. les 50 kilos.

Jeunes porcelets de 15 à 30 fr. l'un.

Moutons gras de 70 à 75 cent. le kilo.

Moutons d'élevage de 15 à 28 fr. l'un.

Poules de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Poulets, environ 70 cent. la livre.

Lapins, 30 cent. la livre.

Lièvres, 90 cent. la livre.

Œufs, 70 cent. la douzaine.

Blé, environ 18 fr. l'hectolitre.

BULLETIN FINANCIER

La reprise que permettaient d'espérer les débuts de la séance d'aujourd'hui ne se produit pas et la réalisation que nous signalions dans les bourses précédentes se condensent en effet et arrêtent les tendances meilleures qui se manifestaient dès l'ouverture, on clôture à peu de choses près aux cours d'hier.

Notre 3 0/0 finit à 101,50 ; le 3 1/2 0/0 à 101,90.

Les établissements de Crédit sont sans variations bien sensibles : La Banque de Paris cote 1079 ; le Crédit Foncier se tient à 747 ; le Crédit Lyonnais à 1087 ; le Comptoir National d'Escompte à 584, la Société Générale à un certain courant d'affaires à 619. Les actions de nos chemins français sont toujours fermes, le Nord à 1890 ; le Lyon à 1485, l'Orléans à 1560, le Midi à 1260.

Les rentes étrangères se ressentent de la lourdeur qui pèse sur nos propres fonds d'Etat. L'Italien repasse à 102,90, le Portugais à 31,35 ; par contre l'Extérieur cote 84,52, la Rente Turque 29,55 le Banque Ottomane à 584.

Le Suez réactionne à 3930.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	1446	1336	0.96 à 1.38
Vaches.	702	619	0.88 à 1.44
Taureaux.	258	238	0.88 à 1.48
Veaux.	1644	1114	1.00 à 1.70
Moutons.	11303	11000	1.46 à 2.10
Porcs.	5137	5137	1.08 à 1.48

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	176	135	65 à 76
Vaches.	45	42	50 à 66
Moutons.	690	468	80 à 90
Porcs.	"	"	" à "

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE-LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOU. MOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1° DE PARIS à TOURS.
- 2° DE TOURS à NANTES.
- 3° DE NANTES à LANDERNAU, Premières livraisons et embranchements.
- 4° D'ORLÉANS à LIMOGES. d'une collection qui sera continuée
- 5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6° DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS à ANGOULÊME.
- D'ANGOULÊME à BORDEAUX.

Dépot de glace

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchand de journaux, à côté de la Mairie.

20 CENTIMES LE KILO.

ÉTUDE

DE M^{me} Camille AUTEFAGE

LICENCIÉ EN DROIT

AVOÜÉ

10, COURS DE LA CHARTREUSE, 10

A CAHORS

(Ancienne étude Delbreil)

EXTRAIT

D'UN JUGEMENT DE

Demande d'envoi en possession

D'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Cahors en date du onze août mil neuf cent deux, enregistré :

Entre le sieur DULAC, propriétaire, demeurant et domicilié au Mas de Gaffier, commune de Crayssac Et Monsieur le Procureur de la République près ledit tribunal, Il appert :

Que le Tribunal a donné acte au sieur DULAC de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame LABOYSSSE Cyrille, son épouse, décédée audit lieu de Mas de Gaffier, commune de Crayssac, sans laisser aucun héritier connu au degré successible.

La présente insertion est faite conformément aux prescriptions de l'article 770 du code civil.

Pour extrait certifié conforme : Cahors le six septembre mil neuf cent deux.

L'avoué du Demandeur Signé : C. AUTEFAGE

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

I

La Reine Blanche

— Eh bien ! ma chère, il n'y a pas de quoi prendre une figure aussi consternée. On croirait que je viens de t'annoncer l'arrivée d'un ogre au lieu de celle d'un galant homme, dont tu es destinée à devenir la femme. J'ai reçu une lettre de lui hier soir. Il est à Paris... Il sera ici, comme je te l'ai dit, avant huit jours. Veux-tu prendre lecture de ceci ?... sa lettre contient nécessairement quelques mots pour toi...

Il lui offrit la lettre. Elle tendit la main et la prit sans la regarder.

Une faible rougeur, qui lui était bien peu habituelle, était montée à ses joues. Elle prit la lettre; mais, au lieu de la lire,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

elle la froissa nerveusement dans ses doigts. Son père la regardait d'un œil curieux. Raoul, comte de Ruysland, était un homme grand, mince, élégant, avec des yeux gris perçants, des lèvres minces et ciniques, des mains fines.

« Pour être heureux, a dit Diderot, il faut un bon estomac, un mauvais cœur, et pas de conscience. »

Le noble comte de Ruysland possédait, à ce compte, tous les éléments du bonheur terrestre.

Il avait gaspillé deux grandes fortunes, la sienne et celle de sa femme, et maintenant il était, comme Delamer l'avait dit, le plus pauvre pair d'Angleterre.

Il avait été partout, connaissant tout le monde, il aurait pu dire comme le capitaine Mosrri's :

« J'ai subi toutes les transformations et connu tous les plaisirs. »

A cinquante-six ans, il n'avait pas un arpent de terre qui ne fût couvert d'hypothèques, sa fille n'avait pas de dot, et il vivait aux crochets du mari de sa nièce, sir Richard Dangerfield.

Les Ruysland étaient une famille très ancienne.

Le premier d'entre eux passait pour avoir suivi Noé dans l'arche, et l'histoire fait mention du second à l'époque de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.

Lord Ruysland n'avait plus qu'un but dans sa vie : voir sa fille unique mariée à sir Arthur Tregenna.

J'ai un conseil à te donner, dit lord Ruysland après une longue pause. Le voici : il faut cesser tes coquetteries.

— Papa !...

— Tu en as déjà fait la remarque toi-même, ma chère, continua le comte d'une voix placide, et tu n'as pas besoin de t'indigner si fort. Je suppose que tu n'as pas l'intention de prétendre que tu n'est pas coquette. Je ne suis pas, à ce que je crois, un père très tyrannique. Jusqu'à présent, je n'ai troublé en rien tes plaisirs. Tu es née coquette, ma pauvre enfant, et tu fais la coquette aussi naturellement qu'un canard barbotte. Voyons, ajouta-t-il d'un ton plus insouciant, mais en jetant à sa fille un regard oblique, tu as fait tes premières armes contre le cœur celtique de ce beau et jeune Irlandais appelé O'Donnell, il y a six ans de cela, et depuis tu n'as plus pris de repos.

— Papa !... s'écria-t-elle de nouveau et en se levant à demi.

Cette fois, sa joue pâle s'était vivement empourprée.

— N'est-ce pas la vérité, voyons, ma chère ? Mais le temps devrait changer tout cela. Tregenna arrivé, je t'avertis qu'il faudra vraiment te décider à te tenir tranquille.

Elle se leva et resta debout devant son père.

— Papa ! s'écria-t-elle, tu parles comme si Arthur Tregenna avait quelque autorité sur moi. In n'en a aucune !

— Tu te trompes, Cecil ! reprit le comte froidement, en soutenant sans faiblir le regard

indigné de sa fille. Oublies-tu que Tregenna est ton fiancé ?

— Mon fiancé !... Un homme qui n'a jamais échangé de sa vie une parole avec moi, en exceptant les banalités de la politesse.

— Et à qui la faute, Altesse ? Ce n'est pas celle, assurément, de ce pauvre garçon. Reporte-toi à trois ans en arrière... à la première saison que tu as passée ici... à l'époque où tu as été présentée dans le monde. Il a passé cette saison à Londres dans l'attente d'un regard ou d'un mot de toi qui l'encourageât à te parler. Ce mot n'est jamais venu. Je ne t'en fais pas un reproche, mais tu dois épouser sir Arthur... c'est fatal !

Cecil le regardait et devina qu'il serait inflexible.

Elle retomba sur son siège et cacha sa figure dans ses mains, en poussant un soupir comme une véritable enfant.

— Papa, tu es méchant... tu es cruel. Je n'ai pas d'attachement pour sir Arthur et il n'en a point pour moi.

— Il faudrait qu'il différé beaucoup des autres hommes, si cela ne lui vient pas très vite. Cecil, t'es-tu jamais bien rendue compte de ceci ?... Tu es... la fille d'un comte qui n'a pas le sou.

Elle ne leva pas la tête. Il la regarda d'un air dur et continua :

(A suivre.)

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province, ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

Lectures pour Tous

Les Lectures pour Tous ont aujourd'hui atteint le tirage considérable de plus de 1.750.000 exemplaires. D'où vient ce succès sans précédent ? C'est que traitant sous une forme toujours vivante et pittoresque les sujets les plus variés, faisant en outre une large part aux œuvres d'imagination, romans ou nouvelles, l'attrayante revue illustrée publiée par la Librairie Hachette et C^{ie} est vraiment la revue de famille, répondant aux aspirations de tous ceux qui recherchent dans la lecture tour à tour une instruction et distraction d'esprit.

Voici le sommaire du N° de Septembre des Lectures pour Tous : Les Couvents du XVIII^e siècle, Ecole de la Vie du Monde. — Esclave hier, Grand Homme aujourd'hui : La Confession d'un Nègre aux Etats-Unis. — Les Soldats dans le Parc, Marche anglaise, par Lionel Monckton. — Le théâtre en plein air. — Les Enfants ont-ils du génie ? — Capitaines courageux, roman. — Petite-Fille de Cendrillon, nouvelle. — Le Pôle Nord à volonté : Emploi nouveau de la glace dans le commerce. — Les Peuples peints par leurs idoles. — L'Arme des Cavaliers de la Prairie.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2371 du 6 septembre 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le Roi d'Italie en Allemagne : Arrivée du roi Victor-Emmanuel. — Son entrée à Berlin. — Les Dames de la Société Berlinoise offrent des fleurs au Roi. — L'escorte du comte de Bulow et de M. Prinetti. — Essais de sous-marins anglais à Barrow, Spithead et Portsmouth.

Le Raid Bruxelles-Ostende : L'inscription des chevaux. — Le départ. — Les officiers et le public attendent les gagnants. — Le jury les classe. — Leurs portraits. — Arrivée du lieutenant Madamet. — Pansage de « Courageux ».

La Jeanne d'Arc de Saint-Pierre-le-Moutier. — Explosion de la Cartoucherie de Clermont-Ferrand. — M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique. — A travers l'Asie centrale. — Au pays de Tamerland. — Samarcande.

Beaux-Arts : La Pêche, tableau de M. Toudouze. — Le Régiment de Preobrajenski. — Bénédiction. — Défilé des drapeaux. — Rapport à l'Empereur. — Le colonel de Saint-Ré-

my en conseil de guerre. — L'insurrection colombienne : La « Boiaca » devant Panama. — Vénézuéla : Les révolutionnaires gagnent du terrain. — Le « Suchet » protège nos nationaux. — Match Paris-Francfort : L'équipe française.

Canada : Sir Wilfrid Laurier à Paris. — Banquet offert au Ministre par la Colonie Canadienne de Paris. — Roman illustré : L'Enjeu du Bonheurs, par M. Poncevrez.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 7 septembre 1902.

V^o Nacla : Courrier du Dimanche. — Eugène Fournier : Le Chevalier Sans-Souci. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^o Stanilas Meunier : La Voisine (suite) de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérieux : Bâtards ! (suite). Le Comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris. 1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris. 1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Combere-donne ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris. 1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer, Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse. 1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VITICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leurs qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas in-

férier à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nèrs-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1902, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 30 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES d'en-dehors aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PORT-SAINT-MICHEL			PARIS-MONTMARTRE		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 13	22 25	30 40	34 00	22 30
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 35	22 50	30 55	34 40	22 40
Royat	56 43	38 10	24 85	56 38	38 05	24 80	56 30	37 80	24 65
Nèrs-les-Bains	37 95	25 65	16 70	37 85	25 35	16 65	37 05	25 40	16 55
Eygurande	40 10	27 05	17 65	39 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nèris dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nèris-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nèris sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nèris pour Nèris, et vice versa.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gerant : A. COUSSAULT.

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)